LA CIRCULATION DES MONNAIES ESPAGNOLES EN FRANCE (XVI^{e}–XVII^{e} SIÈCLES)

JEAN DUPLESSY

La circulation des monnaies espagnoles en France au XVI^{e} et au XVII^{e} siècle est prouvée par les trésors monétaires, par les documents officiels et par l'existence de fausses monnaies espagnoles fabriquées en France.

Les trouvailles monétaires sont une preuve insuffisante, car en principe les régions troublées par la guerre civile ou envahies par des troupes étrangères recèlent davantage de trésors. D'autre part, on doit prendre seulement en considération pour la circulation les monnaies les plus récentes; or il est impossible, pour les trésors cachés avant 1566, de savoir si les pièces espagnoles sont contemporaines ou non de l'enfouissement, puisqu'elles sont immobilisées aux types de souverains morts parfois depuis longtemps, comme Ferdinand et Isabelle, ce que semblent ignorer certains numismates francais lorsqu'ils s'étonnent de ne point y rencontrer de monnaies d'argent de Charles Ier (Charles Quint). Quant aux différents, qui pourraient donner quelque indication chronologique, ils ne sont presque jamais décrits.

Il faut se méfier des monnaies ayant longtemps circulé, car elles peuvent avoir pris des chemins imprévisibles avant d'arriver au lieu où on les a découvertes. C'est le cas d'un réal aux noms de Ferdinand et Isabelle, à légendes gothiques, donc probablement contemporain de ces souverains, qui s'est trouvé dans le trésor caché vers 1605 à Saint-Martin-de-Beauville (Lot-et-Garonne): il provenait des Pays-Bas septentrionaux où il avait été contremarqué au lion de Hollande, après 1573[1].

Enfin, la majeure partie des trésors sont mal étudiés: descriptions incomplètes ou trop vagues, ou inexactes, nombre de pièces de chaque type non indiqué, etc. Il faut ainsi écarter ceux qui comprennent des "monnaies espagnoles" sans autre précision, car il peut s'agir d'espèces des Pays-Bas espagnols, voire de Milan ou de Sicile.

Les documents dont nous disposons pour compléter les indications des trésors sont les ordonnances et édits royaux, les arrêts de la Cour des Monnaies, qui autorisent ou interdisent le cours des monnaies espagnoles. Ces textes sont le plus souvent suivis de dessins des pièces citées.

Quant à la fabrication en France de fausses monnaies espagnoles, elle fait l'objet d'une étude de mon collègue Michel Dhénin[2].

J'ai divisé la période étudiée en trois parties: la première commence en 1515 avec l'avènement de François 1er et se termine en 1566, date à partir de laquelle Philippe II fait frapper des monnaies à son nom. La seconde va de 1566 à 1610, pour une raison qui n'a rien de numismatique: l'abondance de trésors mal décrits dont les pièces les plus récentes sont "de Henri IV" ou "de Louis XIII", sans indication de millésimes, conduit à choisir comme limite la mort de Henri IV, alors que calle de Philippe II d'Espagne, coïncidant avec la fin des guerres de religion en France, aurait été plus logique. La troisième période s'arrête en 1680, date de l'enfouissement du dernier trésor du XVII^{e} siècle à contenir des monnaies espagnoles.

La carte des trésors de la première période permet de voir que deux groupes importants de trouvailles comprenaient des pièces espagnoles, l'un dans le centre de la France, particulièrement dans le Cher (plusieurs centaines de pièces d'or aux noms de Ferdinand et Isabelle furent découvertes à Argent-sur-Sauldre) et dans la Creuse. Sans doute ces monnaies arrivaient-elles d'Espagne par voie de terre. L'autre groupe, en Normandie, et en Picardie, provenait peut-être des Pays-Bas espagnols, mais plus certainement d'Espagne par mer: la plupart de ces trésors ont été cachés dans des ports ou dans des localités assez proches.

Ce sont essentiellement des monnaies d'or: excellentes et doubles excellentes aux noms de Ferdinand et Isabelle, escudos à ceux de Jeanne et Charles. Les pièces d'argent sont des réaux et multiples aux noms de Ferdinand et Isabelle et, très rarement, des doubles ou quadruples réaux de Mexico à ceux de Jeanne et Charles.

L'ordonnance royale la plus ancienne que j'aie pu consulter est celle du 19 mars 1540 (= 1541), qui ne connait encore que les ducats et doubles ducats et les pièces de 4, 2, 1 réal et un demi-réal aux noms de Ferdinand et Isabelle.

Dans l'ordonnance du 15 avril 1546 apparaissent les "écus de Castille", appelés dans celle du 29 juillet 1549 "escus d'Espaigne dicts pistolletz", et qui sont les escudos de Jeanne et Charles.

La seconde période est celle des guerres de religion et nous constatons, lorsque les renseignements les concernant sont suffisants, qu'un grand nombre de trésors ont été cachés entre 1590 et 1595, pendant la lutte du roi Henri IV contre la Ligue.

Nous retrouvons le groupe de trésors du centre de la France, mais il est cette fois très clair que les monnaies espagnoles ne proviennent pas des Pyrénées, mais des ports français, essentiellement La Rochelle. L'origine des pièces de Normandie et de Picardie pourrait être Dieppe. Il y a cette fois-ci un groupe de trouvailles bretonnes, comprenant presqu'uniquement des monnaies d'argent. Il est connu que les marins bretons, commerçant avec l'Espagne —et notamment ceux de Saint-Malo— en rapportaient de pleines cargaisons de réaux. Cela suffit amplement à expliquer la présence de ces monnaies, sans que l'on ait à invoquer la présence çà et là de quelques troupes espagnoles qui n'ont dû jouer qu'un rôle très secondaire dans la circulation monétaire.

Le roi Henri III avait tenu compte de ces importations d'argent monnayé. De même qu'en 1575 il avait donné au franc le titre des daldres Philippus, en 1577 il créa les quarts et huitièmes d'écu, au même aloi que les réaux espagnols, ce qui permettait de les refondre sans avoir à changer l'alliage[3].

Les monnaies espagnoles jouissaient en France d'un statut privilégié. Non seulement elles ne furent presque jamais décriées, mais encore l'édit du 21 avril 1571 ordonnait-il que les impôts fussent payés uniquement "en monnoye à nos coings et armes, ou du moins en escuz pistollets et réals d'Espaigne".

L'ordonnance du 26 juillet 1574 défendait de transporter hors du royaume les réaux espagnols. A la suite de celle du 31 mai 1575 apparaissent les dessins du double escudo de Philippe II, tandis que celle du 18 janvier 1581 nous donne les figures du quadruple réal de Jeanne et Charles frappé à Mexico et des réaux et doubles réaux de Philippe II.

Dans la troisième période, nous retrouvons toujours les deux mêmes groupes: trésors du centre et de l'ouest, en provenance de La Rochelle, trésors de Normandie et de Picardie. Les monnaies d'or redeviennent prédominantes, à cause de la disparition presque totale des trouvailles de réaux en Bretagne, qui est due non à la fin de la guerre civile, mais au fait que depuis 1597 environ, les marchands néerlandais non seulement allaient eux-mêmes commercer en Espagne, mais encore rachetaient le métal aux marchands de Saint-Malo à un cours plus élevé que celui que leur en offraient les Monnaies royales[4]. Notons un petit groupe de trésors en Lorraine, la plupart cachés vers 1625-1635.

L'ordonnance du 7 septembre 1628 a décrié les réaux et toutes les monnaies étrangères, à l'exception des pistoles. Mais le 31 juillet 1635, le roi permettait provisoirement la circulation des "réaux de huicts carrez et des ronds", car en fait le décri n'avait pas été respecté.

Un grand nombre des pistoles qui circulaient en France étaient usées ou rognées, et le roi avait décrié à plusieurs reprises ces pièces faibles de poids. La déclaration du roi du 31 mars 1640 ordonna la refonte générale des pistoles légères, qui devaient être échangées non contre des écus d'or, d'un titre plus élevé, mais contre de nouvelles monnaies, les louis d'or. Le titre choisi pour les louis était celui des pistoles, 22 carats (0,916). Le louis d'argent ou écu blanc, ordonné en 1641, était au même titre que les quarts d'écu et que les réaux.

Un édit donné à Bruxelles le 2 octobre 1647, au nom du roi Philippe IV avait décrié les réaux et divisions (dans ce document le réal est la pièce de huit, et le demi-réal est appelé seizième), parce que "... grand nombre de ceux de Peru, et autres sont alterez, falsifiez, inesgaux en alloy et en poids, de façon qu'on ne les peut evaluer à juste prix, ny aussi discerner les uns des autres...", mais l'ordonnance du 10 avril 1648 tolérait provisoirement les réaux de Séville, pourvu qu'ils fussent de bon poids.

Ce décri provoqua le départ vers la France d'une partie de ces monnaies, et le roi Louis XIV les décria à son tour, le 3 décembre 1648, en se référant à l'édit de Bruxelles: "...Depuis lequel temps les Estrangers en ont envoyé plus fréquemment et en plus grande quantité, et les ont alterez plus qu'auparavant, si bien qu'en l'année présente ils ont envoyé en Guyenne, Bretagne, Normandie, Provence et Languedoc, plusieurs navires desdits Reaux qui ont été distribuez en autres Provinces, et se trouvent plus défectueux que les autres, lesquels Reaux sont empirez du quart, du tiers et mesmes de la moitié du véritable titre de ceux qui se fabriquoient il y a six ans, desquels ils ont payé des bleds, vins, toiles, cordages et autres marchandises qu'ils ont enlevées par ce moyen, pour beaucoup moins que leur valeur; ensemble les bonnes Espèces du Royaume, pour les convertir es dits Réaux alterez, au grand dommage des sujets du Roy". Le document ajoute que plusieurs de ces navires ont été saisis, et que le décri ne concernait ni les réaux d'Espagne, ni ceux du Mexique. Les réaux de Potosi furent aussi décriés en Espagne en 1650.

Le trésor découvert il y a quelques années à l'abbaye de Vauclair (Aisne) a été caché vers 1650. Il contenait, outre

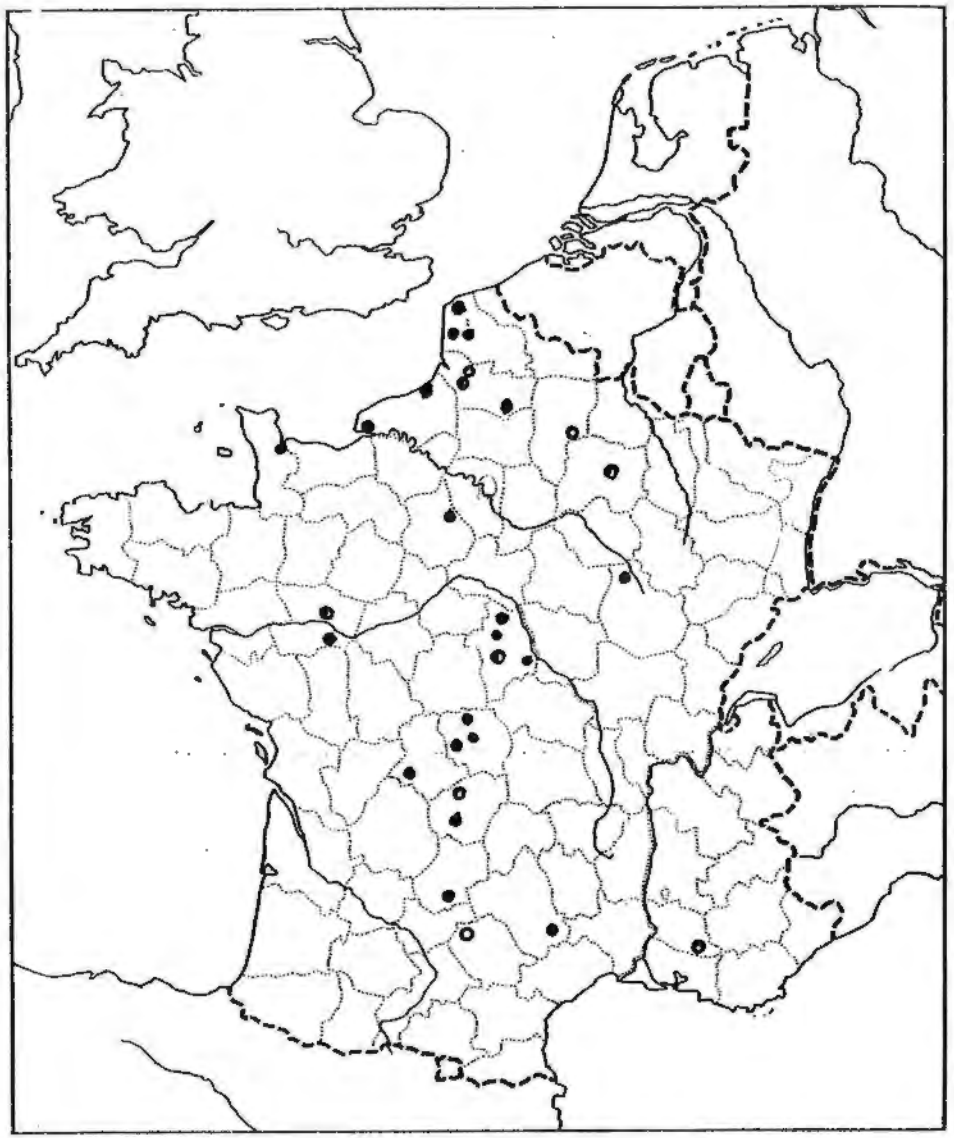

1. Trèsors (contenant des monnaies espagnoles) enfouis entre 1515 et 1566.
   ● monnaies espagnoles en or.
   O monnaies espagnoles en argent.
   ◐ monnaies espagnoles en or et en argent.

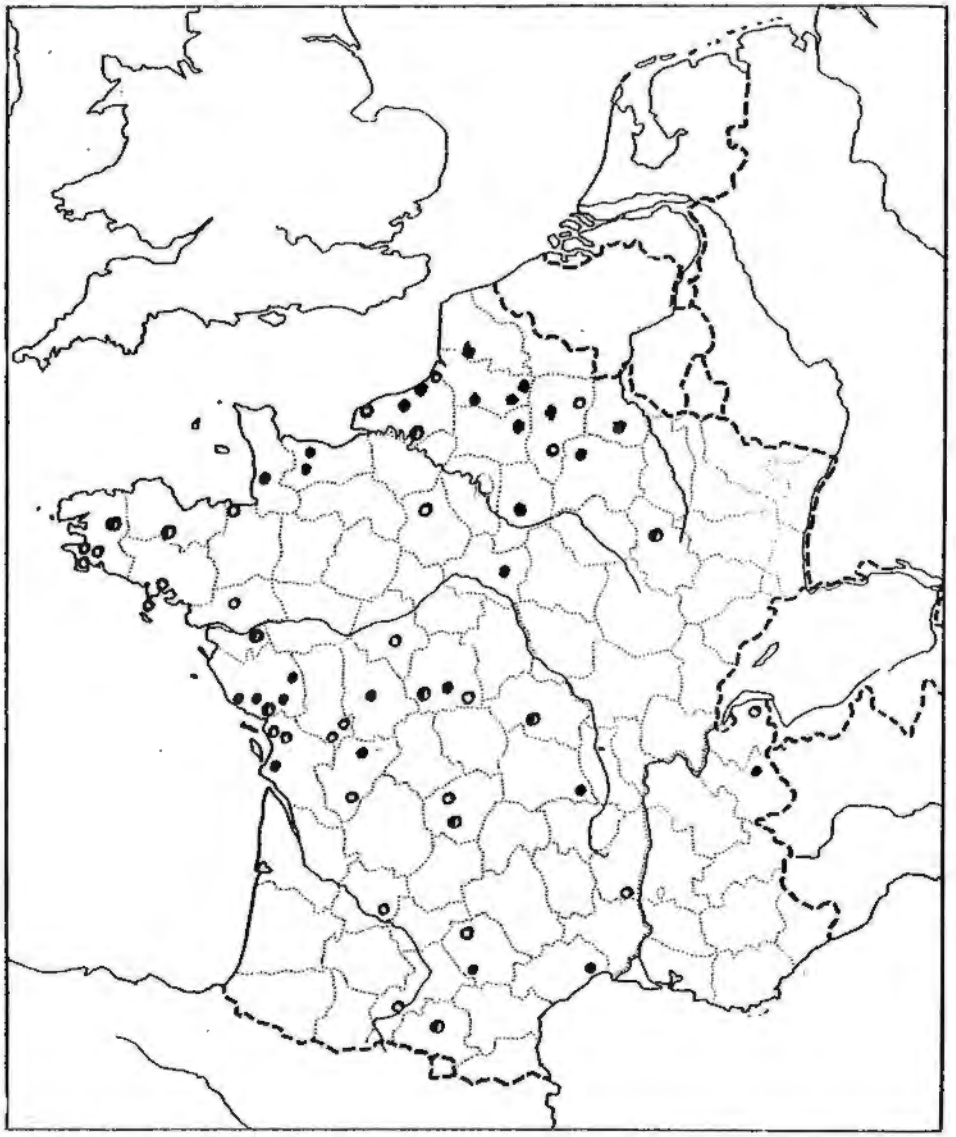

2. Tresors enfouis entre 1566 et 1610.

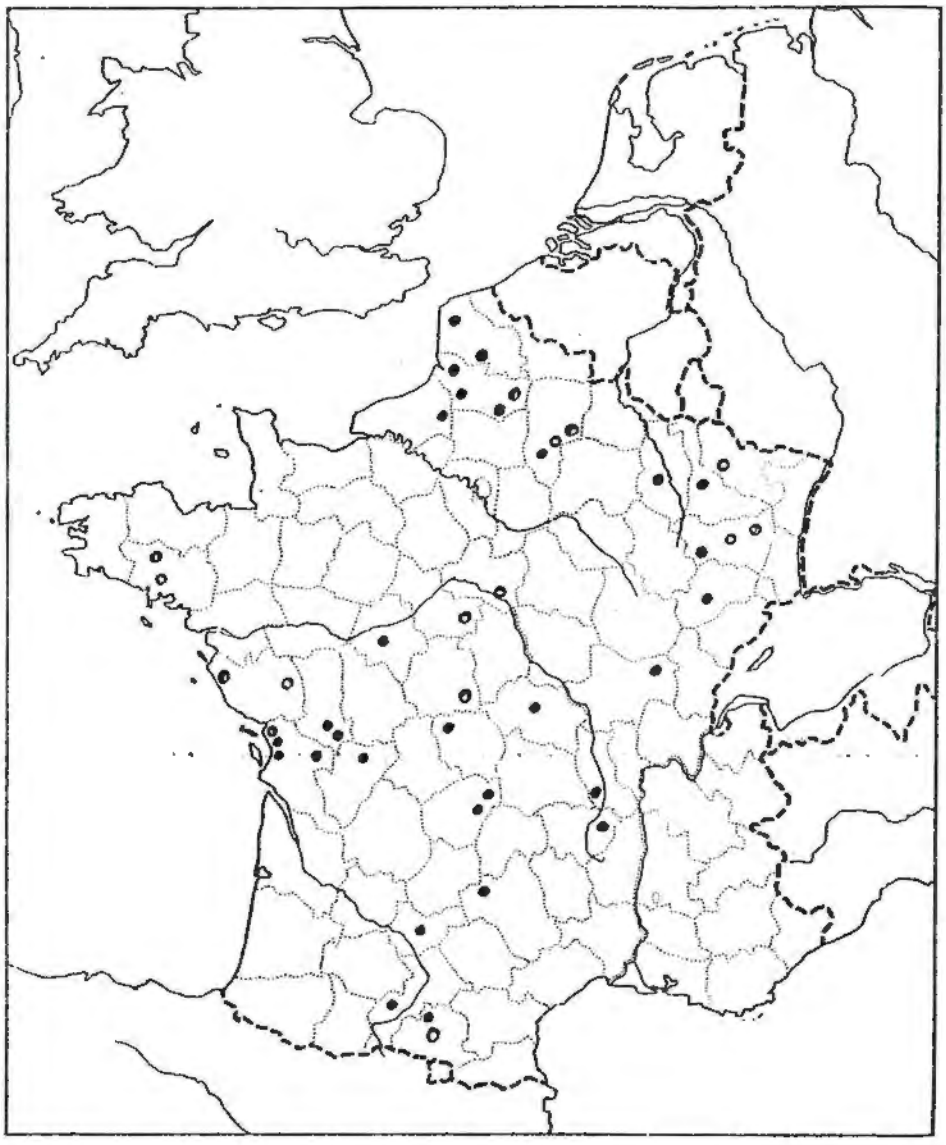

3. Tresors enfouis entre 1610 et 1680.

les monnaies françaises, des pièces de deux, quatre et huit réaux, frappés en Espagne, mais surtout à Mexico et à Potosi, et qui venaient probablement des Pays-Bas espagnols tout proches. La pièce la plus curieuse est un quadruple réal de Philippe III ou Philippe IV, qui avait été troué, puis dont le trou a été rebouché[5].

Après 1651, les trésors comprenant des monnaies espagnoles se font rares. Je n'en connais que deux, l'un caché à Chantes (Haute-Saône) vers 1664, l'autre à Conchy-sur-Canche (Somme), vers 1678.

NOTES

1. J. Duplessy, *Le trésor de Saint-Martin-de-Beauville (Lot-et-Garonne) (Monnaies d'argent et de billon des XV^e et XVI^e siècles)*, RN, 6^e série, XX, 1978, p. 157-170.

2. M. Dhénin, *La fausse monnaie espagnole, une industrie bien française,* dans ce volume.

3. J. Duplessy, *Franc de Henri III et Daldre Philippus,* BSFN, janvier 1967, p. 112-114; trad. néerland. *De Frank van Hendrik III en de Philippusdaalder,* BullANE, XVII, 1967, p. 107-109.

4. Dr. J. Bailhache, *L'atelier ligueur de Dinan et le prétendu monnayage de Saint-Malo,* Courrier num., III, 1927-1928, p. 5-15, 35-50 et 65-73. Les Monnaies de Rennes et de Dinan s'approvisionnaient toutes deux en métal à Saint-Malo.

5. J. Duplessy, et le groupe "Sources", *Un trésor monétaire à l'abbage de Vanclair (Aisne), Monnaies d'argent et de billon du XV.^e au XVII.^e siècle,* Cahiers archéologiques de Picardie, n.° 6, 1979, p. 173-227.